



CONVENTION BILATERALE 2024-2026
entre la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et le bailleur 1001 Vies
Habitat définissant les règles applicables aux réservations de logements
locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine sur son
territoire

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L441-1, R441-5 et R441-5-2 ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social ;

Vu le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu la convention intercommunale d'attribution de la Communauté urbaine ;

Vu le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements social (PPGD) ;

La COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE, représentée par son Président, Madame Cécile ZAMMIT-POPESCU, ci-après désignée « le réservataire », d'une part,

et

Le bailleur 1001 Vies Habitat, représenté par son Directeur Ile-de-France, Monsieur Stéphane BOUBENNEC, ci-après désigné « le bailleur », d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

PREAMBULE

La présente convention traite de la mise en œuvre de la gestion en flux des logements locatifs sociaux entre le réservataire Communauté urbaine et le bailleur 1001 Vies habitat. La présente convention porte sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Les principaux enjeux de la contractualisation reposent sur la volonté :

- de renforcer la fluidité en optimisant l'allocation des logements proposés à la demande exprimée, ainsi que de lever les freins liés à des logements réservés dont les caractéristiques ne correspondent plus aux demandes issues des publics cibles du réservataire initial ;
- de faciliter les parcours résidentiels en favorisant les demandes de mutations et en accompagnant les occupants ;
- d'apporter plus de transparence et de lisibilité aux demandeurs dans leurs démarches et le traitement de leur demande ;
- de faire émerger une gestion partagée de la demande et des attributions entre tous les acteurs pour plus d'efficacité ;
- d'assurer le pilotage et l'animation des modalités de gestion permettant de mettre en adéquation la demande et l'offre mobilisée au titre de l'ensemble des contingents de réservations.

Comme mentionné à l'article. R. 441-5 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les termes de la convention de réservation permettent aux réservataires concernés d'atteindre l'objectif légal d'attribution en faveur des personnes mentionnées aux troisième à dix-neuvième alinéas de l'article L. 441-1, à savoir le relogement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO ou, à défaut, aux catégories de publics prioritaires définis à l'article L.441-1.

Cette convention bilatérale définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation du réservataire sur le patrimoine du bailleur implanté sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, d'une part, et les modalités pratiques de mise en œuvre de ces droits de réservation en flux, d'autre part, en application :

- du décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux
- du Protocole régional francilien sur la mise en œuvre de la gestion en flux du 3 mars 2022 (nommé ci-après « Protocole régional »)

Une seule convention doit être conclue par organisme bailleur et réservataire à l'échelle d'un département (article. R. 441-5 du CCH).

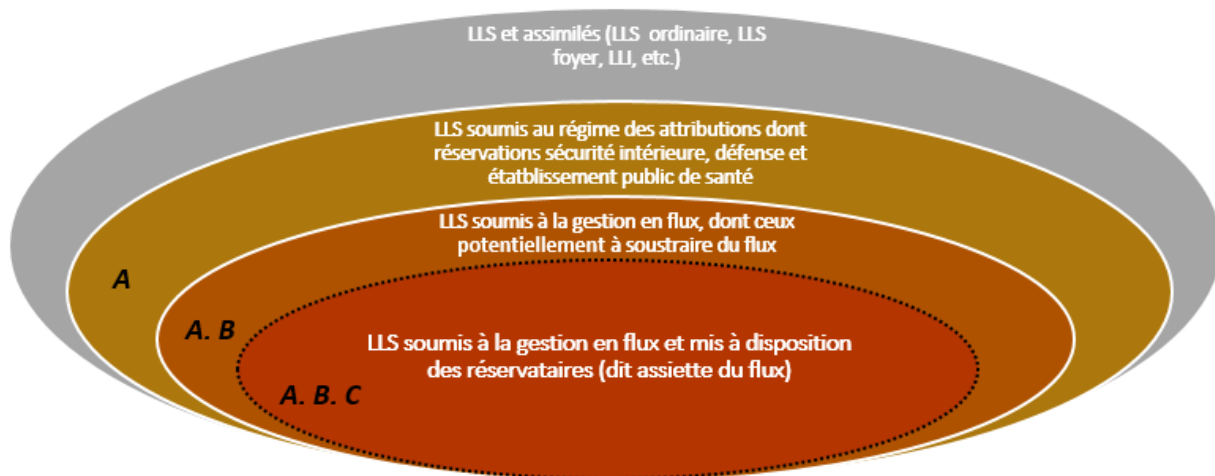
Les réservations prévues par la présente convention portent sur un flux annuel de logements exprimé en pourcentage du patrimoine locatif social du bailleur dans les conditions prévues à l'article R.441-5, de façon compatible avec les orientations en matière d'attributions aux ménages prioritaires fixées dans le cadre de la conférence intercommunale du logement.

Des conventions régies par le même cadre réglementaire seront signées avec chacun des organismes Hlm gérant des logements sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et pour chacun des réservataires disposant d'un patrimoine dans le département des Yvelines.

I. CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les logements entrants dans cette convention sont les logements de l'ensemble du patrimoine du bailleur gérant des logements locatifs sociaux sur le territoire de la Communauté urbaine soumis à la gestion en flux des réservations au regard du décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

Il s'agit des logements soumis au régime des attributions de logements sociaux (A), auxquels sont retirés préalablement et définitivement les logements exclus de la gestion en flux (B) et les logements temporairement soustraits du flux car mobilisés par le bailleur dans les conditions prévues par le Protocole régional (C). L'assiette des logements soumis au flux remplit alors les conditions A, B et C.



NB : représentation schématique, la taille des cercles n'est pas représentative des proportions entre catégories de logements réellement constatées

A. Les logements soumis au régime réglementaire des attributions de logements sociaux

Le patrimoine du bailleur objet de la convention de réservation, est celui qui est concerné par l'ensemble des dispositions des chapitres I et II du titre IV du livre IV du Code de la construction et de l'habitation (CCH) portant notamment sur les conditions d'attribution des logements sociaux.

Ce patrimoine est composé des logements :

- conventionnés ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (APL) et des logements sociaux, relevant des dispositions relatives aux attributions de logements sociaux ;

- non conventionnés mais construits, améliorés ou acquis avec le concours financier de l'Etat (à savoir, les logements ayant bénéficié d'un financement aidé antérieur à 1977 tels les HBM, HLMO, PLR, PSR, ILM, ILN, etc.) ;
- les logements déconventionnés mais tombant dans le champ de l'application de l'article L. 411-6 du CCH ;
- appartenant aux organismes d'habitations à loyer modéré (OHLM) ou gérés par ceux-ci ;
- pour les sociétés d'économie mixte agréées en vue d'exercer une activité de construction et de gestion de logements sociaux, les logements conventionnés ouvrant droit à l'APL.

L'identification des types de logements précités est réalisée sur la base des données issues du répertoire du parc locatif social (RPLS) et sur les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données RPLS feront foi.

Par conséquent, les logements locatifs intermédiaires (LLI), les résidences universitaires (logements étudiants), logements-foyers/transitoire (foyer travailleurs migrants, résidences sociales, pension de famille, etc.) et les places en structures d'hébergement ne sont pas concernés par la présente convention.

B. Les logements exclus de la gestion en flux des droits de réservation

La présente convention ne concerne pas les logements retirés préalablement et définitivement de la gestion en flux, dits logements exclus du flux.

Au-delà des logements non soumis au régime juridique des droits des attributions (LLI, résidences universitaires, logement foyer, etc. – cf. chapitre I.A. –), sont exclus de la gestion en flux les logements réservés au profit des services relevant de la défense nationale et de la sécurité intérieure, et des établissements publics de santé, qui sont identifiés précisément, car demeurant gérés en stock.

En outre, les logements inscrits dans un plan de vente, voués à la démolition ou en fin de gestion dans le cadre d'un Usufuit locatif social ne sont pas concernés puisqu'ils n'ont pas vocation à être reloués à leur libération, bien qu'ils puissent rester inscrits dans le RPLS.

C. Les logements soumis à la gestion en flux mais soustraits du flux

Des logements sont soustraits du flux chaque année par le bailleur pour les situations identifiées dans le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 ¹:

- Les logements nécessaires, pour une année donnée, aux mutations de locataires au sein du parc social de l'organisme bailleur ;
 - Il s'agit des logements nécessaires aux mutations de locataires au sein du parc social qui concernent les locataires du bailleur social, dites "mutations internes". Les décohabitations et les mutations « externes » ne rentrent pas dans ce champ d'application.
- Les logements nécessaires, pour une année donnée, aux relogements de personnes dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et ou de renouvellement urbain au sens de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, d'une opération de requalification de copropriétés dégradées mentionnée aux articles L. 741-1 et L. 741-2 ou en application des articles L. 521-3-1 à L. 521-3-3.
 - Il s'agit des logements nécessaires pour le relogement des ménages dans le cadre d'un NPNRU ou d'un ORCOD-IN, d'une part, et des ménages logés dans les locaux sous procédure de péril et d'insalubrité, d'autre part.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de vente de logements locatifs sociaux dans les conditions des articles L. 443-7 et suivants.
 - Il s'agit des logements nécessaires pour les opérations de vente afin de reloger les locataires des biens mis en vente qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs de leur logement.

Ces logements ont vocation à être réintégrés dans le flux à leur prochaine libération, sauf nouvelle mobilisation par le bailleur dans les cas sus-indiqués.

La Conférence intercommunale du logement (CIL) pourra aussi être saisie pour des besoins de relogements ne rentrant pas dans ce cadre et pour définir les modalités de réponse solidairement possibles dans le cadre du flux.

Les modalités de suivi des logements soumis à la gestion en flux, dont ceux soustraits à la gestion en flux, sont précisées au chapitre VI de la présente convention.

¹ Ces logements soustraits flux sont nommés « sorties du patrimoine » dans le Protocole régional

II. INVENTAIRE ET CONVERSION DES DROITS DE RESERVATION

A. Le cadre juridique des droits de réservation des collectivités territoriales

Comme mentionné à l'article. R. 441-5-3 du CCH, lorsque le bénéficiaire des réservations de logements locatifs sociaux est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou un établissement public territorial de la métropole du Grand Paris ou la métropole de Lyon ou la Ville de Paris, la part des logements réservés dans le cadre de la convention en contrepartie de l'octroi de la garantie financière des emprunts par les réservataires ne peut représenter globalement plus de 20 % du flux annuel sur leur territoire.

En accord avec l'article R. 441-6 du CCH, lorsque l'emprunt garanti par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale est intégralement remboursé par le bailleur, celui-ci en informe le garant. Les droits à réservation de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale attachés à la garantie de l'emprunt sont prorogés pour une durée de cinq ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt.

Des réservations supplémentaires peuvent être consenties aux collectivités territoriales et aux établissements publics les groupant par les organismes d'habitations à loyer modéré, en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement (article. R. 441-5-4 du CCH).

B. Le recensement des droits de suite

Le bailleur a choisi une méthode différente de celle proposée dans le cadre des échanges partenariaux d'élaboration et d'animation du Protocole régional. Cette autre méthode prévue est par le décret de mise en œuvre de la gestion en flux.

Dans ce cas, le flux est calculé directement sans transformer l'ensemble des droits de suite existants en un volume de droits uniques. Le flux annuel est proportionnel au nombre de droits de suite dans le patrimoine du bailleur, à l'échelle du réservataire.

L'épuisement des droits de suite correspond à la date de fin de réservation indiqué dans chaque convention de réservation correspondante, lorsqu'il s'agit de réservations en contrepartie de garantie d'emprunt, la durée est allongée de 5 ans.

Ces droits de suite s'appuient sur le cadre juridique précédemment indiqué (cf. chapitre II.A.)

Celui-ci a été transmis par le bailleur au réservataire, en accord avec le cadrage régional Etat/AORIF en vue de la constitution et de la transmission par les organismes de

logements sociaux des états des lieux des réservations du 19 octobre 2021. Ce recensement des logements sociaux réservés a permis de quantifier et qualifier les droits de réservation en vigueur ainsi que leurs durées. (cf. annexe 1 : Liste des logements réservés recensés dans l'état des lieux).

Au 01/01/2023, le réservataire dispose de 453 droits de suite dans le parc du bailleur sur son territoire

III. DETERMINATION, ACTUALISATION ET COMPTABILISATION DU FLUX DE LOGEMENTS :

A. La détermination de la part du flux de logements

Pour rappel, l'assiette des logements soumis au flux est définie par l'entière part du patrimoine locatif de l'organisme de logements sociaux en début d'année *N*, auquel sont soustraits les logements non-concernés par la gestion en flux (cf. chapitre I.B), ainsi que les logements soustraits du flux (cf. chapitre I.C.), actualisés des mises en service annuelles.



Le parc de logements soumis à la gestion en flux (cf. chapitre I.B) fera l'objet d'une révision chaque année afin de prendre en compte l'activité réelle dûment constatée notamment en ce qui concerne les estimations de livraisons, les volumes de logements soustraits du flux, les démolitions, les cessions en bloc, etc.

1001 Vies Habitat applique les modalités de conversion du stock en flux prévues par le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux.

Le flux annuel est exprimé en pourcentage. Il correspond au rapport entre le nombre de logements pour lesquels le réservataire dispose, sur son territoire, de droits de réservation dans le cadre de conventions de réservations établies en bonne et due forme et, le nombre total de logements détenus par le bailleur sur le dit territoire. Soit :

$$\text{Flux annuel} = \frac{\text{Nb de logts du réservataire (453)}}{\text{Nb de logts du bailleur (6329)}}$$

Sur son territoire, **la part de logements réservés représente 7,2% au plus du flux annuel total de logements de l'organisme bailleur**. Cette part du flux global est nommée ci-après objectif.

Après application d'un taux de rotation de 6% et le retrait de 86 logements nécessaires aux mutations et aux relogements, le nombre de logements potentiellement disponibles à répartir en 2024 est de 293.

A titre indicatif, cet objectif de part du flux représente théoriquement, pour 2024, 21 logements à orienter par le bailleur au réservataire.

B. L'actualisation de la part du flux de logements

L'objectif de part du flux est fixé annuellement, avant le 28 février de l'année *N*, sur la base de l'actualisation des données afin de prendre en compte l'activité dûment constatée en ce qui concerne les livraisons prévues, les volumes de logements soustraits du flux, les démolitions, les cessions etc.

En effet, la part du flux peut évoluer annuellement au regard de la part de réservations détenues par le réservataire, objectivée notamment par le nombre de droits détenus par ce dernier auprès du bailleur.

Concernant les logements réservés en contrepartie d'une garantie d'emprunt du programme locatif, le bailleur, s'il ne l'a pas fait, prorogera de 5 ans la durée de la réservation lorsque la convention arrivera à son terme conformément à l'article R. 441-6 du CCH et à la convention de réservation initiale de réservation signée entre le bailleur et le réservataire.

Concernant l'acquisition nouvelle d'un droit de réservation en contrepartie des participations citées aux articles R. 441-5-3 et R. 441-5-4 du CCH, leur intégration à la gestion en flux est soumise aux principes suivants :

- la contrepartie de la garantie d'un programme neuf permet une valorisation jusqu'à 20 % de droits de réservation (article R. 441-5-3 du CCH,)
- ces droits de réservation sont automatiquement convertis en droits uniques, selon le mode de calcul indiqué au chapitre I.C.
- ces droits de réservation vont s'ajouter à l'ensemble des droits de réservation du réservataire
- des réservations supplémentaires peuvent être consenties en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement (article R441-5-4 du CCH) dont le volume est à déterminer entre le bailleur et le réservataire.

Pour ces nouvelles acquisitions de droits de réservation, il est retenu les modalités de calcul du taux de rotation du chapitre II.C. sur la base des millésimes des 5 dernières années disponibles.

C. La comptabilisation de la part du flux de logements

A la réception du congé, le réservataire dispose d'un délai de 30 jours pour présenter des candidatures au bailleur, conformément à l'article L441-1 du CCH.

Toute demande de logement social doit comporter au moins l'une des pièces obligatoires mentionnées par l'article R. 441-2-3 du CCH. Le réservataire s'efforce d'apporter des demandes comportant toutes les pièces nécessaires à l'instruction et pouvant être réclamées aux demandeurs par référence à l'article R. 441-2-4.

Le réservataire s'efforcera de présenter 3 candidats conformément aux dispositions de l'article R.441-3 du CCH et dont la demande sera en adéquation avec les caractéristiques du logement proposé (respect des plafonds de ressources, de la composition familiale par rapport à la typologie du logement, etc.).

Si le réservataire n'est pas en mesure de désigner trois candidats, elle confirmera par mail au bailleur qu'il n'est pas en mesure de le faire dans les meilleurs délais.

Dans ce cas, et dans l'hypothèse où le bailleur ayant ajouté d'autres candidats pour compléter la liste, le logement n'est pas attribué à un candidat du réservataire, l'attribution ne peut être comptabilisée au titre du flux dû audit réservataire.

Dans la mesure du possible, une visite des logements est organisée pour les candidats désignés avant la commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL).

Le décompte du flux s'effectue par principe à partir de l'attribution suivie d'un bail signé.

Par exception, sera décomptée comme équivalent à une attribution la mise à disposition d'un logement au réservataire et qui n'aurait pas abouti à une attribution suivie d'un bail signé : la non-désignation de candidats par le réservataire sur un logement mis à disposition dans le cadre de la convention dans le délai imparti de 1 mois.

La reprise d'un logement par le bailleur au cours du processus d'attribution ne donne pas lieu à décompte du flux. La reprise doit être justifiée par un cas de force majeure.

Lorsqu'un logement est refusé par au moins 3 candidats en raison d'un état de dégradation important, malgré l'information sur les travaux projetés, la Communauté urbaine pourra demander que le logement ne soit pas décompté du flux. Si besoin, une visite contradictoire du logement pourra être organisée.

En l'absence de signature de bail, le bailleur sera libre d'orienter le logement vers un autre réservataire.

L'écart entre les mises à dispositions non concrétisées et les attributions suivies de baux signés fera l'objet d'une analyse fine entre le réservataire et le bailleur pour valider le décompte effectif du flux, et apporter les mesures correctrices nécessaires.

L'atteinte de l'objectif du flux sera évaluée dans le bilan annuel et les états intermédiaires transmis par le bailleur et par le SNE.

Cette comptabilisation a par ailleurs pour conséquence une diminution progressive du stock global de droits détenu par le réservataire auprès du bailleur.

Les logements décomptés dans le flux selon les conditions préalablement citées équivalent à l'écoulement d'un droit.

IV. CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS PROPOSES

Des objectifs indicatifs pour aider le bailleur dans l'orientation des logements sont indiqués dans la présente convention afin de répondre au mieux aux besoins des réservataires.

Ces objectifs seront pris en compte par l'organisme bailleur pour orienter des logements au réservataire selon les besoins en matière des types de financement et de typologies de logements, et en cohérence avec les besoins des autres réservataires.

Il s'agit d'une part indicative attendue dans chacune de ces catégories de logements se libérant dans le flux.

Le bailleur s'efforcera de proposer au réservataire une répartition des logements respectant :

1. Les types de financement suivants (en part des logements libérés dans le flux) :

- PLAI : 10 %
- PLUS : 90 %
- PLS : 0%

Une variation de plus ou moins 20% est possible étant donné l'absence de PLS dans le parc de logement réservé.

2. Les typologies suivantes (en part des logements libérés dans le flux) :

- T1 : 4 %
- T2 : 22,5 %
- T3 : 37 %
- T4 : 27,5 %

- T5 et plus : 10 %

3. La localisation en QPV / hors QPV (en part des logements libérés dans le flux) :

Le bailleur fera au mieux de son patrimoine pour permettre au réservataire de satisfaire aux objectifs de mixité sociale.

4. Localisation par commune

Pour la Communauté urbaine il est essentiel, dans le cadre de sa relation aux communes, de préserver autant que possible les orientations vers les communes pour lesquelles des réservations ont été conclues.

Le bailleur s'efforcera de proposer au réservataire une répartition des logements conformément aux souhaits exprimés par le réservataire comme indiqué en annexe 3 (caractéristiques des logements souhaités par le réservataire) et en annexe 4 (liste des communes pour lesquelles GPSEO dispose de réservations en propre) à la présente convention. Il est entendu que le bailleur est lié par d'autres conventions de réservation avec d'autres réservataires.

Le bailleur veille à préserver un équilibre entre les propositions de logements faites aux différents réservataires (en termes de localisation, de financement et de typologie) selon les besoins exprimés par chacun et selon les possibilités offertes par les libérations au sein de son patrimoine. A cet égard, les parties soussignées se concerteront en tant que de besoin.

Le bailleur prend également en compte les objectifs de mixité sociale (fixés par la réglementation en vigueur et dans le cadre des conventions intercommunales d'attributions) et d'attributions aux publics prioritaires et veille à assurer les équilibres de mixité sociale dans le choix et la temporalité des logements proposés au réservataire.

Le réservataire s'engage à satisfaire l'adéquation de la proposition des candidats aux enjeux d'occupation sociale et d'équilibre territorial éventuellement identifiés par le bailleur et/ou la collectivité.

Il est rappelé que la Communauté urbaine GPSEO est engagée dans le cadre de sa politique de l'habitat et, notamment de la conférence intercommunale du logement (CIL) à satisfaire aux enjeux de mixité sociale.

Pour l'aider à mieux cibler ses candidats, le bailleur peut transmettre chaque année les données d'évolution de l'occupation sociale permettant d'identifier précisément les déséquilibres qu'il a repéré à la résidence. Cette transmission répond à l'orientation 1 du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD) de partage de données en vue d'une connaissance partagée du parc social, de son occupation, de la demande et des attributions.

V. DETERMINATION DU MODE DE GESTION DU CONTINGENT ET LES OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Le mode de gestion en flux direct qui a été retenu pour la gestion du contingent du réservataire, dans sa totalité. Le réservataire propose des candidats sur son contingent réservé.

Les vacances de logement sont portées à la connaissance des services du réservataire par les organismes bailleurs via l'adresse électronique : logement.gpseo@gpseo.fr. Un accusé réception du message est recommandé de façon à éviter toute erreur d'envoi.

En accord avec le Protocole régional, les caractéristiques minimales des logements à transmettre au réservataire au moment de la déclaration des vacances sont les suivantes :

- Financement initial du logement
- Typologie du logement
- Surface du logement
- Adresse (numéro + rue + commune + code postal) du logement
- Localisation en ou hors QPV
- Date de construction de l'immeuble
- Montant du loyer et des charges
- DPE
- Accessibilité PMR et présence d'un ascenseur pour les logements situés aux étages supérieurs
- ...

Dans le cas où le logement orienté par le bailleur serait dégradé, ce dernier informe le réservataire, au moment de la transmission des éléments descriptifs du logement, des travaux prévus afin de limiter les refus de propositions formulés par les candidats.

Le bailleur transmettra chaque année son règlement intérieur de commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation (CALEOL) ainsi que le calendrier des différentes CALEOL.

VI. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX PROGRAMMES NEUFS

Concernant les nouvelles mises en service ou assimilées, nommées aussi « programmes neufs », les premières attributions s'effectueront en stock et sur la stricte répartition des droits de réservations et des financements initiaux.

Une concertation (réunion de 1^{er} peuplement) est organisée par le bailleur avec l'ensemble des réservataires concernés, afin de mettre en œuvre collectivement les objectifs d'accueil des publics et de mixité sociale prévus, notamment, dans les CIL.

Ces commissions d'harmonisation des candidatures entre réservataires (ou réunions de 1^{er} peuplement) prévues par le PPGD (action 11) existaient déjà de façon ponctuelle. A partir de 2024, elles ont vocation à être systématisées. Le bailleur se référera aux travaux du PPGD.

Les documents indispensables à transmettre au réservataire dans le dossier de commercialisation sont :

- Une note de présentation du projet décrivant les caractéristiques techniques (choix de chauffage, nombre d'étages, ascenseur...) et financières du programme,
- Le nom du programme et ses références ;
- Des photographies de la résidence si possible,
- Un plan de localisation ;
- Les plans individuels des logements avec la mention des surfaces à défaut un tableau avec ces mentions,
- Les numéro RPLS ou la référence du logement dans le programme à défaut ;
- Les caractéristiques PMR et précision sur l'accessibilité de l'immeuble ;
- Les montants des loyers et des annexes, détaillés par logement ;
- Les montants des charges prévisionnelles, détaillés par logement ;
- ...

Le réservataire dispose alors d'un délai maximum de 3 mois, à compter de la date de réception de la notification comportant les indications précitées, pour proposer des candidats. Les données transmises ne sont pas définitives, mais sont suffisamment complètes pour que le réservataire puisse cibler des candidats.

Le bailleur s'engage à informer le réservataire de tout report de la date de mise en service par voie électronique au service chargé des garanties d'emprunt d'une part et à celui chargé des attributions, d'autre part.

Ces logements, à leur prochaine libération, seront traités dans les conditions citées au chapitre suivant « modalités de suivi de la réalisation des objectifs ».

VII. MODALITES DE SUIVI DE LA REALISATION DES OBJECTIFS

Les données de suivi du flux sont transmises au réservataire à la fin de chaque trimestre.

Avant le 28 février de chaque année, l'organisme bailleur transmet à l'ensemble des réservataires un bilan annuel des logements proposés, ainsi que des logements attribués au cours de l'année précédente, par réservataire et par typologie de logement, type de financement, localisation hors et en quartier politique de la ville, commune et période de construction (article R.441-5-1 du CCH).

Les réservataires sont aussi informés avant le 28 février de chaque année du nombre prévisionnel de logements ainsi soustraits du calcul du flux de l'année en cours, de leur affectation par catégorie d'opération, ainsi que du bilan des attributions réalisées l'année précédente au titre de ces relogements (article R.441-5 du CCH).

Ainsi, l'objectif final de la part de flux du réservataire dans le parc du bailleur durant l'année *N-1* sera consolidé lors de la présentation du bilan réalisé avant le 28 février de l'année *N*.

Le bilan comprendra aussi le volume de droits uniques détenu par le réservataire au 1^{er} janvier de l'année *N* et le volume consommé de droits uniques durant l'année *N-1*.

A. Le suivi de l'objectif de la part de flux et des objectifs indicatifs

Des indicateurs de suivi sont retenus pour la mise en œuvre de la présente convention. Ils font l'objet d'un suivi régulier par les services du réservataire et du bailleur.

Ce suivi comprend l'objectif de la part de flux et l'ensemble des objectifs indicatifs indiqués au chapitre IV.

Ces informations seront communiquées par le bailleur à partir des indications formulées à l'annexe 5.

B. Le suivi des logements soustraits du flux

Les logements soustraits du flux par le bailleur pour répondre aux besoins en matière de mutation interne, de relogement (NPNRU, ORCOD-IN), de lutte contre l'habitat indigne et en vente, font l'objet d'un suivi annuel.

L'évaluation du nombre prévisionnel de logements soustraits du calcul du flux de l'année en cours de chaque catégorie (année *N*) ainsi que le bilan des attributions effectivement réalisées l'année précédente de chaque catégorie (année *N-1*) sont les suivants :

- Les logements nécessaires aux mutations de locataires au sein du parc social concernent les locataires du bailleur social
 - Les conventions d'utilité sociale (CUS) et les Conventions intercommunales d'attributions (CIA) ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données du SNE et les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données SNE feront foi.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et/ou de renouvellement urbain au sens de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, d'une opération de requalification de copropriétés dégradées mentionnée aux articles L. 741-1 et L. 741-2, concernent les relogements des ménages dans le cadre d'un ANRU ou d'un ORCOD-IN.
 - Les conventions ANRU et chartes territoriales de relogement ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données du SNE (radiation pour attributions des demandes de logement social de type "ANRU") et les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données SNE feront foi.
- Les logements nécessaires au relogement en application des articles L. 521-3-1 à L. 521-3-3 du CCH, concernant les ménages logés dans les locaux avec sous procédure de péril et d'insalubrité)
 - Les arrêtés de péril et d'insalubrité ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux.

- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de vente de logements locatifs sociaux dans les conditions des articles L. 443-7 et suivants.
 - Les CUS et les plans de vente ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués aux locataires des biens mis en vente qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs de leur logement durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux.

Ces informations seront communiquées par le bailleur à partir des indications formulées à l'annexe 5.

C. Des instances de suivi et validation

Une instance de suivi et de validation entre le réservataire et le bailleur dans le respect des modalités prévues par la présente convention.

Le format du comité peut-être en salle ou à distance selon les modalités d'organisation souhaitables.

Cette instance s'articulera avec l'organisation intercommunale, qui aurait pu être mise en œuvre dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement (CIL) pour suivre la gestion en flux des droits de réservation.

VIII. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par le bailleur de ses engagements, le réservataire peut résilier la convention après une mise en demeure restée sans suite pendant deux mois.

La méconnaissance des règles d'attribution et d'affectation des logements prévues dans une convention de réservation relative aux réservations dont bénéficie le réservataire est passible de sanctions pécuniaires (CCH : L.342-14, I, 1^oa).

IX. DUREE DE LA CONVENTION, MODIFICATION PAR AVENANT ET MODALITES DE RENOUVELLEMENT

Cette convention est établie pour une période de 3 ans.

Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle dont les correctifs éventuels pourront être fixés dans un avenant, particulièrement après l'année de mise en œuvre de cette convention à savoir 2024.

Son renouvellement sera étudié à la fin de la période.

La présente convention, ainsi que ses avenants éventuels, prennent effet à la date de leur signature.

Fait en deux exemplaires à Aubergenville, le

1001 Vies Habitat, représenté par son
Directeur Ile-de-France, Monsieur
Stéphane BOUBENNEC

la COMMUNAUTE URBAINE GPSEO,
représentée par son Président,
Madame Cécile ZAMMIT-POPESCU

LISTE DES ANNEXES DE LA CONVENTION BILATÉRALE 2024-2026

entre la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et le bailleur 1001 Vies habitat définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine sur son territoire

1. Annexe 1 : Liste des logements réservés recensés dans l'état des lieux finalisé (article II)
2. Annexe 2 : Fiche de de calcul des logements du flux à répartir sur l'année (article III)
3. Annexe 3 : Caractéristiques des logements souhaités par le réservataire CU (article IV)
4. Annexe 4 : Liste des communes pour lesquelles le réservataire CU dispose de réservations en propre (article IV)
5. Annexe 5 : Données et présentation de ces données à transmettre au réservataire CU dans le cadre du suivi des objectifs (article VII)

1. Annexe 1 - Liste des logements réservés recensés dans l'état des lieux finalisé

N° RPLS	NOM DU PROGRAMME	TYPOLOGIE	N°	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	QPV	CATEGORIE FINAN-CEMENT	DEBUT convention	FIN CONVENTION	FIN CR GPSEO	Conventions et durée
'0044202985	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F5	118	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020		17/06/2045	ge - Résidences Bougainville-Dumont d'Urville etc 2012 - 15 ans ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans réamt prêt - 20 ans
'0044203008	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F2	118	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044203066	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F5	118	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044203082	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F2	118	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044203107	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F5	118	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044203149	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F5	118	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044203181	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	116	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044203206	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	116	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044203222	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	116	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044203280	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	116	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044204238	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	106	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge - Résidences Bougainville- Dumont d'Urville etc 2012 - 15 ans ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans réamt prêt - 20 ans
'0044204254	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	106	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044204270	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	106	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044204296	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	106	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044204311	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	106	RUE PIERRE SEMARD	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202208	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F5	37	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202240	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F5	37	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202266	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F2	37	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202323	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F5	37	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202365	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F5	37	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202422	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	35	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202448	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	35	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202480	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	35	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044202505	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	35	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge - Résidences Bougainville- Dumont d'Urville etc 2012 - 15 ans ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans
'0044202521	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	35	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202563	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	35	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202589	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	35	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202620	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	33	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202688	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F2	33	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202703	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	33	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202729	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F2	33	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202761	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F2	33	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202787	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	31	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202802	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	31	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202828	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	31	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044202844	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	31	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044202860	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	31	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge - Résidences Bougainville-Dumont d'Urville etc ge renouvelé en 2020 - 20 ans	
'0044202943	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F4	31	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044202969	MANTES LA JOLIE PIERRE SEMARD	F3	31	RUE SAINT NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0048167440	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F3	2	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2062	subv - Rés.Paul Eluard- rue de la Gare - 50 ans	
'0048167458	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F4	2	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2062		
'0048167474	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F3	2	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2062		
'0048167515	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F4	2	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2062		
'0048167557	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F3	4	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2062		
'0048167599	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F4	4	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2062		
'0048167614	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F4	4	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2062		
'0048167648	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F3	4	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2062		
'0048167664	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F1	1	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLAI	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2062		
'0048167680	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F2	1	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		ge - Rés. Paul Eluard - rue

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

													de la Gare - 50 ans +5
'0048167721	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F4	1	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		ge - Rés. Paul Eluard - rue de la Gare - 50 ans +5
'0048167755	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F2	1	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167789	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F4	1	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167797	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F3	1	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167820	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F2	1	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167838	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F3	3	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167862	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F2	3	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167888	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F3	3	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167911	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F2	3	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167929	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F4	3	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167953	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F2	5	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		
'0048167979	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F5	5	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067		

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0048167987	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F2	5	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067	ge - Rés. Paul Eluard - rue de la Gare - 50 ans +5
'0048168000	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F4	5	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067	
'0048168042	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F3	5	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067	
'0048168076	ROSNY SUR SEINE PAUL ELUARD	F2	5	RUE MARIA MONTESSORI	78710	ROSNY SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	11/06/2012	01/03/2063	10/06/2067	
'0054252532	MANTES LA JOLIE TOUR D'ESTREES	F4	3	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLAI	18/06/2020	18/06/2080	18/06/2085	ge - tour d'Estrée - AA 3 rue J.CARTIER - 60 ans +5
'0054252368	MANTES LA JOLIE TOUR D'ESTREES	F3	3	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLAI	18/06/2020	18/06/2080	18/06/2085	
'0054252433	MANTES LA JOLIE TOUR D'ESTREES	F3	3	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLAI	18/06/2020	18/06/2080	18/06/2085	
'0054252467	MANTES LA JOLIE TOUR D'ESTREES	F4	3	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLAI	18/06/2020	18/06/2080	18/06/2085	
'0054252475	MANTES LA JOLIE TOUR D'ESTREES	F3	3	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLAI	18/06/2020	18/06/2080	18/06/2085	
'0054252574	MANTES LA JOLIE TOUR D'ESTREES	F4	3	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLAI	18/06/2020	18/06/2080	18/06/2085	
'0051408485	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F3	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLUS	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2066	subv - rue Mongazons/ av. Europe - 50 ans
'0044210334	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	4	RUE MOLIERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	résidences M.Laurencin, Bougainville, Dumont

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

													d'Urville et Pierre Semard -
'0044210326	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F5	4	RUE MOLIERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		ge - réhabilitation "les Ecrivains" - 20 ans +5
'0044210425	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F4	14	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210433	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F4	14	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210516	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F6	12	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210532	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F4	12	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210540	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	12	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210615	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	10	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210623	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F6	10	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210631	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F4	10	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210649	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	10	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210714	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	8	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		
'0044210722	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F4	8	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034		

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044211001	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F2	16	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	ge - réhabilitation "les Ecrivains" - 20 ans +5
'0044211019	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F5	16	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211093	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	14	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211100	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	14	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211126	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	14	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211192	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	12	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211209	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	12	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211308	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	10	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211374	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	8	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211382	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F6	8	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211407	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	8	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211473	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F6	6	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211499	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	6	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044211580	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	4	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	ge - réhabilitation "les Ecrivains" - 20 ans +5
'0044211655	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	2	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211671	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F4	2	RUE BLAISE PASCAL	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044210805	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F5	4	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044210813	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	4	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044210821	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F4	4	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044210839	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F5	4	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044210912	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	2	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044210920	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F4	2	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044210938	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F5	2	RUE BOILEAU	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211754	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F1	1	RUE LA BRUYERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211762	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F1	1	RUE LA BRUYERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0044211770	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F1	1	RUE LA BRUYERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044211788	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F1	1	RUE LA BRUYERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	ge - réhabilitation "les Ecrivains" - 20 ans +5
'0044211796	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F1	1	RUE LA BRUYERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0048170344	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F3	1	RUE LA BRUYERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
'0048170352	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F2	1	RUE LA BRUYERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009	15/07/2030	14/12/2034	
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	F1	1	RUE LA BRUYERE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2034	subv - réhabilitation "les Ecrivains" - 20 ans
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc			78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc			78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc			78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc			78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc			78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc			78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc			78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc			78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc			78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc		nc	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	subv - réhabilitation "les Evrivains" - 20 ans
	MANTES LA JOLIE LES ECRIVAINS	nc		nc	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	15/12/2009		14/12/2029	
'0044212851	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	10	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	ge - réhabilitation "les Garennes" - et avenant rues Roald Amundsen, James Cook, François Pizarre, René Dugay Trouin durée 20 ans +5 avenant du 10/10/2019 + 10 ans
'0044212893	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	10	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212926	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	10	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212984	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	10	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212702	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	8	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212728	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	8	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212736	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	8	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212794	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	8	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	T3	8	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS		20/12/2042	19/12/2057	
'0044212207	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	6	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212257	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	6	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044212322	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	4	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	ge - réhabilitation "les Garennes" - et avenant rues Roald Amundsen, James Cook, François Pizarre, René Dugay Trouin durée 20 ans +5 avenant du 10/10/2019 + 10 ans
'0044212364	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	2	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212372	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	2	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212489	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	3	RUE JAMES COOK	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044212611	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	3B	RUE JAMES COOK	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0049945431	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	3B	RUE JAMES COOK	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213049	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	15	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213081	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	17	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213114	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	19	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	T2	19	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS		20/12/2042	19/12/2057	
'0044213221	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	23	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0049945457	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	21	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213289	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	13	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044213362	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	13	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	ge - réhabilitation "les Garennnes" - et avenant rues Roald Amundsen, James Cook, François Pizarre, René Dugay Trouin durée 20 ans +5 avenant du 10/10/2019 + 10 ans
'0044213396	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	13	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213453	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	13	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213479	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	11	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213487	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	11	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213502	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	11	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213510	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	11	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213528	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	11	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213536	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	11	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213601	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	11B	RUE ROALD AMUNDSEN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	
'0044213677	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	5	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057	subv - "Bords de Seine" contrepartie op° Garennnes - 50 ans
'0044213700	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	7	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2062	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044213734	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F5	7	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS			20/12/2042	19/12/2057	ge - réhabilitation "les Garennes" - et avenant rues Roald Amundsen, James Cook, François Pizarre, René Duguay Trouin durée 20 ans +5 avenant du 10/10/2019 + 10 ans
'0044213768	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	7	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS			20/12/2042	19/12/2057	
'0044213792	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	1	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044213825	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F6	1	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044213875	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	3	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044213982	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	6	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044213990	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	6	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044214039	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	6	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044214047	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	6	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044214089	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	6	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044214112	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F5	1	RUE RENE DUGUAY TROUIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044214146	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F4	1	RUE RENE DUGUAY TROUIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		
'0044214154	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F5	1	RUE RENE DUGUAY TROUIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2057		

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044214196	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F6	3	RUE RENE DUGUAY TROUIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2032	subv - réhabilitation "les Garennes" - 231 logements - 20 ans
'0044214211	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F6	3	RUE RENE DUGUAY TROUIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2032	
'0044214237	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F6	3	RUE RENE DUGUAY TROUIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2032	
	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	3	RUE RENE DUGUAY TROUIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS		20/12/2042	19/12/2032	
'0044213875	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	3	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2032	
'0044214344	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	4	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2032	
'0044214394	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	4	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2032	
'0044214443	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F3	4B	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2032	
'0049945465	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	2	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2032	
'0049945473	MANTES LA JOLIE LES GARENNES	F2	4B	RUE FRANCOIS PIZARRE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	20/12/2012	20/12/2042	19/12/2032	
'0051408592	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F4	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLAI	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2066	subv - rue Mongazons/ av. de l'Europe - 50 ans
'0051408625	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F4	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLUS	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2066	
'0051408360	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F2	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLAI	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2066	
'0051408378	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F3	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLUS	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2071	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0051408617	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F3	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLUS	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2071	Mongazons/ av. de l'Europe + 50 ans +5
'0051408427	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F5	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLUS	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2071	
'0051408419	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F2	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLUS	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2071	
'0051408253	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F4	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLUS	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2071	
'0051408500	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F3	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLAI	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2071	
'0051408336	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F2	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLUS	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2071	
'0051408279	MAGNANVILLE LES EDELWEISS	F2	6	ALLEE DE L ESTIVE	78200	MAGNANVILLE	Hors QPV	PLAI	01/03/2016	01/02/2066	28/02/2071	
'0048957172	BUHELAY CHEMIN DES MEUNIERES	P4	4	RUE DES LABOUREURS	78200	BUHELAY	Hors QPV	PLAI	01/07/2013	30/06/2063	30/06/2063	subv - chemin des Meuniers - 50 ans
'0048957114	BUHELAY CHEMIN DES MEUNIERES	P4	69	CHEMIN DES MEUNIERES	78200	BUHELAY	Hors QPV	PLUS	01/07/2013	30/06/2063	30/06/2063	
'0048957073	BUHELAY CHEMIN DES MEUNIERES	P4	8	RUE DES VIGNERONS	78200	BUHELAY	Hors QPV	PLUS	01/07/2013	30/06/2063	30/06/2063	
'0048957031	BUHELAY CHEMIN DES MEUNIERES	P5	5	SQUARE DU COTEAU DES MEUNIERES	78200	BUHELAY	Hors QPV	PLUS	01/07/2013	30/06/2063	30/06/2063	
'0048957007	BUHELAY CHEMIN DES MEUNIERES	P5	2	SQUARE DU COTEAU DES MEUNIERES	78200	BUHELAY	Hors QPV	PLUS	01/07/2013	30/06/2063	30/06/2068	
'0048956984	BUHELAY CHEMIN DES MEUNIERES	F4	1	RUE DES TONNELLIERS	78200	BUHELAY	Hors QPV	PLUS	01/07/2013	30/06/2063	30/06/2068	ge - chemin des Meuniers - 50 ans
'0048956950	BUHELAY CHEMIN DES MEUNIERES	F3	1	RUE DES TONNELLIERS	78200	BUHELAY	Hors QPV	PLAI	01/07/2013	30/06/2063	30/06/2068	
'0048956942	BUHELAY CHEMIN DES MEUNIERES	F3	1	RUE DES TONNELLIERS	78200	BUHELAY	Hors QPV	PLAI	01/07/2013	30/06/2063	30/06/2068	ge - chemin des Meuniers

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0048956926	BUCHELAY CHEMIN DES MEUNIERS	F2	1	RUE DES TONNELLIERS	78200	BUCHELAY	Hors QPV	PLAI	01/07/2013	30/06/2063	30/06/2068	- 50 ans
'0046910685	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F4	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2065	ge - Résidences Les jardins de Mantes -26 rue de Réaubourg - 50 ans+5
'0046910669	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F4	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2065	
'0046910619	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F4	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2065	
'0046910627	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F3	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2065	
'0046910578	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F5	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2065	
'0046910552	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F3	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2065	
'0046910544	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F3	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2065	
'0046910528	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F3	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2061	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0046910479	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F2	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLAI	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2061	subv- Résidences Les jardins de Mantes -26 rue de Réaubourg - 50 ans	
'0046910411	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F4	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2061		
'0046910354	MANTES LA JOLIE LES JARDINS DE MANTES	F2	28	RUE EMILE REAUBOURG	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/07/2061	22/06/2061		
0044199091	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	53	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036	ge -quartier Plaisance -20 ans +5 ans	
0044199174	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	53	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		
0044199439	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	55	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		
0044199504	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	55	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		
0044199538	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	55	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		
0044199611	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	55	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		
0044199835	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	57	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		
0044199926	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	57	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		
0044199968	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F5	57	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

0044200020	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	61	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036	ans +5 ans										
0044200129	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	61	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		ans +5 ans									
0044200202	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	61	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036			ans +5 ans								
0044200301	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	61	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036				ans +5 ans							
0044200327	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	59	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036					ans +5 ans						
0044200400	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	59	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036						ans +5 ans					
0044200468	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F5	59	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036							ans +5 ans				
0044200484	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	59	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036								ans +5 ans			
0044200567	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	59	RUE LOUISE MICHEL	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036									ans +5 ans		
0044200872	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F5	12	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036										ans +5 ans	
0044200971	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	10	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036											ans +5 ans
0044201078	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	10	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036											
0044201151	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	10	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036	ge -quartier Plaisance -20										

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

0044201193	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	10	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036	ans +5 ans										
0044201317	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	8	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		ans +5 ans									
0044201375	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	8	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036			ans +5 ans								
0044201458	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	8	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036				ans +5 ans							
0044201515	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	8	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036					ans +5 ans						
0044201573	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	8	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036						ans +5 ans					
0044201614	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	6	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036							ans +5 ans				
0044201656	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F5	6	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036								ans +5 ans			
0044201713	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	6	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036									ans +5 ans		
0044201797	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	6	RUE JEAN MOULIN	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036										ans +5 ans	
0044201979	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	39	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036											ans +5 ans
0044202076	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	39	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036											
0044202175	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	39	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036	ge -quartier Plaisance -20										

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

0044202216	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	39	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036	ans +5 ans								
0044202232	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	41	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036		ans +5 ans							
0044202331	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	41	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036			ans +5 ans						
0044202472	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F3	41	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036				ans +5 ans					
0044202555	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F2	43	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036					ans +5 ans				
0044202571	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	43	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036						ans +5 ans			
0044202612	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F1	43	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036							ans +5 ans		
0044202654	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	43	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036								ans +5 ans	
0044202696	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	43	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036									ans +5 ans
0044202977	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	45	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036									
0044203214	MANTES LA VILLE LES PLAISANCES	F4	45	RUE DES MERISIERS	78711	MANTES LA VILLE	QPV	PLUS	02/08/2011	01/08/2031	01/08/2036	ans +5 ans								
'0046911237	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F2	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066		ge - 11 rue des 2 Gares tr1 et 2 - 50 ans +5							

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0046911261	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F3	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	
'0046911245	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F2	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLAI	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	
'0046911310	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F3	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	
'0046911352	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F3	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLAI	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	
'0046911336	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F3	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	
'0046911386	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F3	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	
'0046911360	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F1	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	ge - 11 rue des 2 Gares tr1 et 2 - 50 ans +5
'0046911435	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F4	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	
'0046911427	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F4	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLAI	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	
'0046911477	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F5	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2066	
'0046911493	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F2	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2061	
'0046912508	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F1	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLAI	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2061	subv - 11 rue des 2 Gares tr1 et 2 - 50 ans

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0046912483	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F2	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2061	subv - 11 rue des 2 Gares tr1 et 2 - 50 ans
'0046912467	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F3	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2061	
'0046912409	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F5	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2061	
'0046912417	MANTES LA VILLE LES HARMONIES	F4	17	RUE DES DEUX GARES	78711	MANTES LA VILLE	Hors QPV	PLUS	17/10/2011	22/10/2061	16/10/2061	
'0046910320	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F2	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	ge - construction Bd du Maréchal JUIN - Blanche de Castille - 50ans+5
'0046910346	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F3	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	
'0046910817	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F2	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	
'0046910768	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F4	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	
'0046910734	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F3	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	
'0046911188	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F4	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	
'0046911170	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F2	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	
'0046911104	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F3	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0046910982	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F4	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	Bd du Maréchal JUIN - Blanche de Castille - 50ans+5
'0046910966	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F2	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	
'0046911021	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F1	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLAI	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2066	
'0046911039	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F3	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2061	
'0046910908	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F2	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2061	
'0046910958	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F4	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2061	subv- construction
'0046910924	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F1	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLAI	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2061	Bd du Maréchal JUIN - Blanche de Castille - 50ans
'0046910932	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F3	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2061	
'0046910841	MANTES LA JOLIE BLANCHE DE CASTILLE	F3	130	BD DU MARECHAL JUIN	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	23/06/2011	01/02/2061	31/01/2061	
'0044356691	MANTES LA JOLIE BORDS DE SEINE	F4	9	RUE ALEXANDRE PALOMBE	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	10/09/2010	10/09/2060	09/09/2065	ge - construction ZAC des Bords de Seine -50 ans+5
'0044356667	MANTES LA JOLIE BORDS DE SEINE	F3	9	RUE ALEXANDRE PALOMBE	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLUS	10/09/2010	10/09/2060	09/09/2065	ge - construction

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044356625	MANTES LA JOLIE BORDS DE SEINE	F2	9	RUE ALEXANDRE PALOMBE	78200	MANTES LA JOLIE	Hors QPV	PLAI	10/09/2010	10/09/2060	09/09/2065	ZAC des Bords de Seine -50 ans+5
'0044342012	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 6 rue J.Cartier
'0044342004	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 6 rue J.Cartier
'0044341973	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 6 rue J.Cartier
'0044341957	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 6 rue J.Cartier
'0044341949	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 6 rue J.Cartier
'0044341923	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 6 rue J.Cartier
'0044341915	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 8 rue J.Cartier
'0044341907	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 8 rue J.Cartier
'0044341890	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 8 rue J.Cartier

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044341882	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	2	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au 8 rue J.Cartier
'0044340157	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	20	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044340123	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F2	17	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans
'0044340016	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	15	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044340008	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	15	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339944	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	15	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339895	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	13	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339853	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	13	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339837	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F5	11	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339746	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	9	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339720	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	9	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339689	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	9	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339671	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	9	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044339647	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	6	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans
'0044339605	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	6	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339598	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F2	6	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339580	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	6	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339556	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	8	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339506	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	8	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339499	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	8	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339473	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	8	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339358	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F2	3	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au n°2 rue R.Byrd
'0044339340	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	3	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au n°2 rue R.Byrd
'0044339283	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	3	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au n°2 rue R.Byrd
'0044339267	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F2	1	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044339259	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	1	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans
'0044339217	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	1	RUE RICHARD BYRD	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339134	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F3	4	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044339019	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	2	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338996	MANTES LA JOLIE DUMONT URVILLE	F4	2	RUE JACQUES CARTIER	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338748	MANTES LA JOLIE BOUGAINVILLE	F2	5	IMPASSE BOUGAINVILLE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338706	MANTES LA JOLIE BOUGAINVILLE	F2	5	IMPASSE BOUGAINVILLE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338607	MANTES LA JOLIE BOUGAINVILLE	F3	7	IMPASSE BOUGAINVILLE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338582	MANTES LA JOLIE BOUGAINVILLE	F3	7	IMPASSE BOUGAINVILLE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338417	MANTES LA JOLIE BOUGAINVILLE	F4	11	IMPASSE BOUGAINVILLE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338409	MANTES LA JOLIE BOUGAINVILLE	F2	11	IMPASSE BOUGAINVILLE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	correspond au N°13 de l'annexe
'0044338342	MANTES LA JOLIE BOUGAINVILLE	F3	13	IMPASSE BOUGAINVILLE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044338243	MANTES LA JOLIE BOUGAINVILLE	F4	10	IMPASSE BOUGAINVILLE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans
'0044338219	MANTES LA JOLIE BOUGAINVILLE	F3	10	IMPASSE BOUGAINVILLE	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338061	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	21	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338053	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338037	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338029	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338011	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044338003	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F5	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044337998	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044337980	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	17	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	pas de n°19 dans l'annexe que des n°17
'0044337972	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	les typologies sont les mêmes sauf le T4 au lieu d' T5
'0044337956	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge renouvelé en 2020 suite

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

													réamt prêt - 20 ans
'0044337948	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337922	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F5	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337906	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337899	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337881	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F5	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337865	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337857	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans
'0044337790	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337782	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337766	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F5	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337758	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		
'0044337740	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045		

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0044337732	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	ge renouvelé en 2020 suite réamt prêt - 20 ans
'0044337724	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F3	19	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044337675	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F2	17	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044337641	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F2	17	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044337633	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F2	17	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044337625	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F4	17	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0044337592	MANTES LA JOLIE MARIE LAURENCIN	F2	17	RUE MARIE LAURENCIN	78200	MANTES LA JOLIE	QPV	PLUS	18/06/2020	14/02/2042	17/06/2045	
'0053524403	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524007	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524289	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	
'0053524479	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	
'0053524255	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0053524099	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524221	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F1	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - VEFA rue de la Céramique
'0053524677	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F1	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524065	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F1	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524528	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	
'0053524156	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	
'0053524130	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053523950	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	
'0053524627	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0053524487	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053523984	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524552	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524122	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524338	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	ans
'0053524023	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524164	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524651	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

												Montalet - 60 ans + 5
'0053524388	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524461	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524081	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524172	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524669	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524502	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524594	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524643	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524239	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0053523968	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053523934	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	
'0053524312	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053524601	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	
'0053524437	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524106	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	
'0053524685	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5
'0053523976	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F3	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLUS	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2078	subv - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans
'0053524320	GARGENVILLE RESIDENCE DE MONTALET	F2	11	RUE BERNARD PALISSY	78440	GARGENVILLE	Hors QPV	PLAI	01/10/2018	30/09/2078	30/09/2083	ge - Hauts de Rangiport - Résidence Montalet - 60 ans + 5

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0052685892	EPONE LES VILLAS DU LYS	F4	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLUS	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2082	ge - 27 rue des 2 Frères Laporte+5
'0052685941	EPONE LES VILLAS DU LYS	F2	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLUS	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2078	subv - les Boutillettes - rue E.Jumantier - 60 ans
'0052685850	EPONE LES VILLAS DU LYS	F4	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLAI	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2078	subv - 27 rue des 2 Frères Laporte
'0052685743	EPONE LES VILLAS DU LYS	F3	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLUS	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2082	ge - 27 rue des 2 Frères Laporte+5
'0052685991	EPONE LES VILLAS DU LYS	F3	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLAI	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2078	subv - 27 rue des 2 Frères Laporte
'0052685727	EPONE LES VILLAS DU LYS	F3	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLAI	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2082	ge - 27 rue des 2 Frères Laporte+5
'0052685751	EPONE LES VILLAS DU LYS	F2	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLAI	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2082	
'0052685834	EPONE LES VILLAS DU LYS	F2	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLUS	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2078	subv - 27 rue des 2 Frères Laporte
'0052685959	EPONE LES VILLAS DU LYS	F4	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLAI	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2082	ge - 27 rue des 2 Frères Laporte+5
'0052685842	EPONE LES VILLAS DU LYS	F3	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLUS	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2082	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0052686014	EPONE LES VILLAS DU LYS	F2	27	RUE DES 2 FRERES LAPORTE	78680	EPONE	Hors QPV	PLUS	04/06/2018	31/05/2078	03/06/2078	subv - les Boutillettes - rue E.Jumantier - 60 ans+5
'0054061305	EPONE LE CASTEL	F3	9	RUE EDOUARD JUMANTIER	78680	EPONE	Hors QPV	PLAI	08/07/2019	01/07/2079	07/07/2084	ge - les Boutillettes - rue E.Jumantier - 60 ans+5
'0054061280	EPONE LE CASTEL	F4	9	RUE EDOUARD JUMANTIER	78680	EPONE	Hors QPV	PLUS	08/07/2019	01/07/2079	07/07/2084	
'0054061181	EPONE LE CASTEL	F3	9	RUE EDOUARD JUMANTIER	78680	EPONE	Hors QPV	PLUS	08/07/2019	01/07/2079	07/07/2084	
'0054061199	EPONE LE CASTEL	F2	9	RUE EDOUARD JUMANTIER	78680	EPONE	Hors QPV	PLAI	08/07/2019	01/07/2079	07/07/2084	
'0050105090	ANDRESY LE CLOS DU CHASSELAS	F4	5	RUE DU BEL AIR	78570	ANDRESY	Hors QPV	PLAI	01/05/2014	01/05/2064	01/05/2064	subv - Clos du Chasselas - 50 ans
'0051192723	CARRIERES SOUS POISSY 'LE GRAND MOULIN'	F2	31	RUE DE LA SENETTE	78955	CARRIERES SOUS POISSY	Hors QPV	PLUS	02/02/2015	01/03/2066	01/03/2066	subv - SeinEurope "le grand moulin" -
'0051192517	CARRIERES SOUS POISSY 'LE GRAND MOULIN'	F2	31	RUE DE LA SENETTE	78955	CARRIERES SOUS POISSY	Hors QPV	PLAI	02/02/2015	01/03/2066	01/03/2066	
'0051192541	CARRIERES SOUS POISSY 'LE GRAND MOULIN'	F1	31	RUE DE LA SENETTE	78955	CARRIERES SOUS POISSY	Hors QPV	PLUS	02/02/2015	01/03/2066	01/03/2066	
'0051192385	CARRIERES SOUS POISSY 'LE GRAND MOULIN'	F3	31	RUE DE LA SENETTE	78955	CARRIERES SOUS POISSY	Hors QPV	PLUS	02/02/2015	01/03/2066	01/03/2066	
'0051192369	CARRIERES SOUS POISSY 'LE GRAND MOULIN'	F1	31	RUE DE LA SENETTE	78955	CARRIERES SOUS POISSY	Hors QPV	PLUS	02/02/2015	01/03/2066	01/03/2066	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0050104919	VERNEUIL LE CLOS DE LA FONTAINE	F2	22	RUE DE BAZINCOURT	78480	VERNEUIL SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	08/01/2014	08/01/2064	08/01/2064	subv - rue de Bazaincourt - 50 ans
'0050104802	VERNEUIL LE CLOS DE LA FONTAINE	F4	22	RUE DE BAZINCOURT	78480	VERNEUIL SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	08/01/2014	08/01/2064	08/01/2064	
'0050108177	ANDRESY BEL AIR	F2	16B	RUE DU BEL AIR	78570	ANDRESY	Hors QPV	PLAI	01/05/2014	01/05/2064	01/05/2064	subv Bel Air - 50 ans
'0050107773	ANDRESY BEL AIR	F4	16B	RUE DU BEL AIR	78570	ANDRESY	Hors QPV	PLUS	01/05/2014	01/05/2064	01/05/2064	
'0050107765	ANDRESY BEL AIR	F3	16B	RUE DU BEL AIR	78570	ANDRESY	Hors QPV	PLUS	01/05/2014	01/05/2064	01/05/2064	
'0056182901	VAUX SUR SEINE - LES COTEAUX DE L'HAUTIL	F5	214	RUE DU GENERAL DE GAULLE	78740	VAUX SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	23/07/2021	13/09/2081	22/07/2086	ge- 214 rue du Gal de Gaulle- 37b rue de la Gare -60 ans+ 5
'0056182737	VAUX SUR SEINE - LES COTEAUX DE L'HAUTIL	F3	214	RUE DU GENERAL DE GAULLE	78740	VAUX SUR SEINE	Hors QPV	PLAI	23/07/2021	13/09/2081	22/07/2086	
'0056182753	VAUX SUR SEINE - LES COTEAUX DE L'HAUTIL	F4	37B	AVENUE DE LA GARE	78740	VAUX SUR SEINE	Hors QPV	PLAI	23/07/2021	13/09/2081	22/07/2086	
'0056182828	VAUX SUR SEINE - LES COTEAUX DE L'HAUTIL	F4	37B	AVENUE DE LA GARE	78740	VAUX SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	23/07/2021	13/09/2081	22/07/2086	
'0056182935	VAUX SUR SEINE - LES COTEAUX DE L'HAUTIL	F3	37B	AVENUE DE LA GARE	78740	VAUX SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	23/07/2021	13/09/2081	22/07/2086	
'0056182836	VAUX SUR SEINE - LES COTEAUX DE L'HAUTIL	F3	37B	AVENUE DE LA GARE	78740	VAUX SUR SEINE	Hors QPV	PLUS	23/07/2021	13/09/2081	22/07/2086	
'0057789433	TRIEL SUR SEINE-VILLA DES VIGNES	F2	8A	GRANDE RUE DE PISSEFONTAINE	78510	TRIEL SUR SEINE		PLAI	20/10/2022	19/11/2082	19/10/2087	ge - 8 Grande rue de Pissefontaine
'0057789441	TRIEL SUR SEINE-VILLA DES VIGNES	F3	8B	GRANDE RUE DE PISSEFONTAINE	78510	TRIEL SUR SEINE		PLUS	20/10/2022	19/11/2082	19/10/2087	

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Communauté urbaine GPSEO sur son territoire et 1001 Vies Habitat

'0057789417	TRIEL SUR SEINE-VILLA DES VIGNES	F3	8B	GRANDE RUE DE PISSEFONTAINE	78510	TRIEL SUR SEINE		PLUS	20/10/2022	19/11/2082	19/10/2087	à Triel/Seine - 60 ans + 5
'0057789425	TRIEL SUR SEINE-VILLA DES VIGNES	F4	8B	GRANDE RUE DE PISSEFONTAINE	78510	TRIEL SUR SEINE		PLUS	20/10/2022	19/11/2082	19/10/2087	
'0004021440	VILLENNES SUR SEINE Des Sables	F3	8	ALLEE DES SABLES	78670	VILLENNES SUR SEINE		PLUS	20/10/2022	19/11/2082	19/10/2087	

* La délibération ou toute autre type de décision, peut être antérieure à la création de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. La Communauté urbaine est issue de la fusion d'EPCI dont elle a hérité les réservations de logements.

2. Annexe 2 : Fiche de de calcul des logements du flux à répartir sur l'année (article III)



CU Grand Paris Seine et Oise

N = 2023

Nombre de logements du bailleur sur le territoire considéré en année N	6381
Nombre de logements à mettre en service	
- Nombre de logements à exclure de la gestion en flux (Défense, Sécurité, Démolitions, Ventes)	52
= Stock de logements	6329
x Taux de rotation : moyenne 2019-2022	6,0%
= Nombre de logements disponibles annuellement à la location	380
- Estimation du nombre de relogement NPNRU, LHI pour les années futures (Démolition+ Vente)	1
Taux de mutation moyen sur les 3 dernières années	23%
- Estimation du nombre de logements nécessaires pour les mutations pour l'année N+1	85
= Nombre de logements disponibles en N+1 à la location et à répartir	293

Le calcul indicatif du nombre de logement à orienter dans l'année sur le territoire de la Communauté urbaine GPSEO se calcule en plusieurs étapes.

- 1- Le nombre de logements éligibles à la gestion en flux (stock de logements)
- 2- Le nombre de logements disponibles annuellement à la location s'obtient par application d'un taux de rotation de 6%
- 3- Le nombre de logements disponibles en N+1 à la location et à répartir s'obtient par déduction des logements à sortir du flux par le bailleur. Le résultat est de 293 logements qui va être réparti suivant le taux de chaque réservataire. GPSEO dispose de 7,2%. Par conséquent, ce sont 21 logements que le bailleur pourrait orienter vers GPSEO suivant ses prévisions en 2024.

Annexe 3 : Caractéristiques des logements souhaités par le réservataire CU (article IV)

1. Les types de financement suivants (en part des logements libérés dans le flux) :

- PLAI : 10 %
- PLUS : 90 %
- PLS : 0%

Une variation de plus ou moins 20% est possible étant donné l'absence de PLS dans le parc de logement réservé.

2. Les typologies suivantes (en part des logements libérés dans le flux) :

- T1 : 4 %
- T2 : 22,5 %
- T3 : 37 %
- T4 : 27,5 %
- T5 et plus : 10 %

3. La localisation en QPV / hors QPV (en part des logements libérés dans le flux) :

Le bailleur fera au mieux de son patrimoine pour permettre au réservataire de satisfaire aux objectifs de mixité sociale.

Annexe 4 : Liste des communes pour lesquelles le réservataire CU dispose de réservations en propre (article IV) au 1/1/2024

ANDRESY
BUHELAY
CARRIERES SOUS POISSY
DROCOURT
ECQUEVILLY
EPONE
FOLLAINVILLE DENNEMONT
FONTENAY MAUVOISIN
GARGENVILLE
GUERVILLE
HARDRICOURT
ISSOU
JUZIERS
LIMAY
MAGNANVILLE
MANTES LA JOLIE
MANTES LA VILLE
MEZIERES SUR SEINE
MORAINVILLIERS
ORGEVAL
PORCHEVILLE
ROLLEBOISE
ROSNY SUR SEINE
TRIEL SUR SEINE
VAUX SUR SEINE
VERNEUIL SUR SEINE

Annexe 5 : Données et présentation de ces données à transmettre au réservataire CU dans le cadre du suivi des objectifs (article VII)

Liste des informations requises :

- Nombre de logements libérés sur le territoire de la CU ;
- Nombre de logements soumis à la gestion en flux sur le territoire de la CU ;
- Nombre de logements attribués sur le territoire de la CU ;
- Part du flux constaté à la CU* ;
- Nombre de logements orientés à la CU* ;
- Nombre de logements orientés mais ne faisant pas l'objet d'une désignation par le réservataire, en concordance avec l'article III de la convention ;
- Nombre de logements* repris avec le motif ;
- Nombre de logements suivis de la signature d'un bail ;
- Nombre de logements utilisés pour les relogements en cours suivi par le comité de pilotage dédié, les logements dédiés à de l'accession sociale et les logements mobilisés pour le relogement de ménages dont le logement est indigne ;
- Caractéristiques des logements : en concordance avec l'article IV de la convention.

Les données seront transmises dans un format excel au moins une fois par an. Les données avec un astérisque sont souhaitées à fréquence trimestrielle au moins les deux premières années.

Cette liste peut être revue en lien avec les bailleurs et suivant des besoins qui n'auraient pas été identifiés lors de la rédaction de la présente convention.

Le bailleur transmettra également lors de l'orientation des logements vers le réservataire toutes les informations indiquées dans l'article concerné de la convention (surface, typologie, date de construction, ascenseur...).

La Communauté urbaine se réserve la possibilité de demander des données complémentaires. Certaines données sont demandées afin d'alimenter les instances de la CIL.

Dans le cadre de la CIL une recherche d'harmonisation est recherchée. Une matrice commune pourrait être développée. Elle pourrait prendre par exemple la forme d'un tableau de type excel.